

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 24 mars 2010

N° 15004-10

MATERIAU PRESENTE PAR : DECASPORT SA
B.P 47
4/8 QUAI DE SEINE
93403 SAINT OUEN CEDEX

REFERENCE COMMERCIALE : DECASPORT MURAL.

DESCRIPTION SOMMAIRE : Système de protection murale essayé en pose collée sur deux supports-
types (support incombustible en fibre-ciment de 6,5 mm d'épaisseur et
plaque de plâtre cartoné M1 de 12,5 mm d'épaisseur).
Selon le demandeur, mousse de polyuréthane ignifugée de coloris noir
et d'épaisseur 25 mm (2,427 kg/m²), revêtue par collage (colle aqueuse
bicomposant de chez COLLANO) d'une enveloppe en jersey coton enduit sur
la face externe de PVC d'épaisseur 1,2 mm (800 g/m² ± 40 g/m²).
Masse surfacique totale : 3,4 kg/m²
Epaisseur : environ 26 mm
Coloris présentés : divers unis et marbrés pour l'enveloppe PVC

NATURE DES ESSAIS : Essai par rayonnement

CLASSEMENT: (sur tout support M0 non isolant
en pose (sur plaque de plâtre cartoné M1
collée (sur panneau M1 de particules de bois

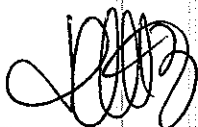
M2
M2
Non déterminé

DURABILITE DU CLASSEMENT: non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé n° 15004-10 du 24 mars 2010
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits
similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

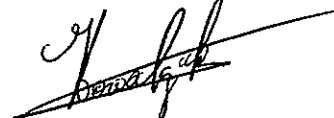
Au Bouchet, le 24 mars 2010

Chef du Laboratoire
"Essais au Feu"
Bénédicte HEUZE



Responsable de l'essai

M.KOWALCZUK



Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé